



Paris, le 20 octobre 2017

DECLARATION LIMINAIRE AU CTAC DU 20 OCTOBRE 2017

Madame la Présidente,

Dans un premier temps informés par voie de presse des intentions gouvernementales relatives au devenir du SGMAP dans le cadre de son programme Cap22, nous sommes convoqués ce jour pour poser un avis sur la modification du décret 2015-1165 relatif au SGMAP et des textes des ministères économiques et financiers impactés par cette modification sans que nous aient été communiqués d'autres informations que les textes dont il s'agit.

Depuis plus d'un an, certains agents du SGMAP sont en grande souffrance. La situation de mal être dans laquelle se trouvent les agents occupant les fonctions supports, ainsi que la responsabilité du SGMAP, ont été reconnues par l'administration des services du Premier ministre à la suite d'une intervention du CHSCT ministériel ad hoc. Des engagements ont été pris pour tendre vers une amélioration de la situation.

Force est de constater que les actions essentielles de renforcement d'effectifs n'ayant pas été menées, la situation ne s'est pas améliorée.

Les documents présentés aujourd'hui, s'ils définissent le nouveau rattachement de chacune des deux directions constitutives du SGMAP, ne font aucunement état du devenir de ces services supports.

Comment, au vu du contexte, l'administration peut-elle passer sous silence l'existence même de ces services au sein du feu SGMAP? Comment, en interne, le SGMAP peut-il laisser les agents dans une totale ignorance, les intimant de continuer à travailler sans se poser de question ?

Comment l'administration, et nous entendrons par ce terme, la direction du SGMAP, des services du Premier ministre, du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics, peut-elle faire œuvre d'aussi peu de considération pour les agents du SGMAP dans son ensemble dans un contexte déjà tendu induit par un déménagement, désormais hypothétique, à Ségur ?

La restructuration évoquée ce jour nous est présentée comme s'il ne s'agissait que d'une problématique purement légistique.

La complexité de l'organisation mise en œuvre pose pourtant un grand nombre de questions. Sans être exhaustives : Quel rattachement ministériel ? Quelles modalités d'accompagnement ? Quelle localisation et pour combien de temps ?

Ainsi, considérant que nous ne pouvons décemment représenter l'intérêt des agents sans avoir préalablement obtenu les informations utiles à notre réflexion et à la consultation des agents, la CGT décide de ne pas siéger aujourd'hui et demande,, que dans la perspective de la nouvelle convocation de ce CTAC, lui soient communiqués :

- Les organigrammes cibles
- L'exposé des motifs
- Le calendrier de mise en œuvre
- La fiche d'impact sur les conditions de rattachement des agents selon leur situation administrative
- Un programme d'accompagnement pour les agents dont les postes seraient supprimés
- L'information sur la localisation à venir des agents

Merci de votre attention.